



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
VILLE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 120  
RESERVANT TEMPORAIREMENT TROIS PLACES DE  
STATIONNEMENT SUR LE PARKING SITUE FACE A L'HOTEL  
DE VILLE A LA RUE FESSENHEIM LE SAMEDI 29 JUNI 2024 AU  
BOURG SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
SCHOELCHER

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212 à 2213-2,
- **Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,
- **Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.412-26, R.412-28,
- **Vu** l'arrêté du 05 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **Vu** l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, Signalisation temporaire),
- **Considérant** la nécessité de réserver trois places de stationnement sur le parking situé face à l'Hôtel de Ville à la rue FESSENHEIM afin d'assurer le bon déroulement des élections législatives,
- **Considérant** qu'il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers de la voie publique,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Trois places de stationnement seront mises à la disposition du personnel administratif sur le parking situé face à l'Hôtel de Ville, à la rue FESSENHEIM le samedi 29 juin 2024, de 06h00 à 00h00.

**Article 2 :**

Cette mise à disposition des places de stationnement sera matérialisée par un dispositif de barrières VAUBAN.

**Article 3 :**

La Police Municipale sera chargée de l'application de présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

**Ampliation sera adressée à :**

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Schoelcher,  
Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,  
Madame la Cheffe de Service Animation Territoriale,

Fait à Schœlcher, le 27 JUNI 2024



Par délégation du Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE

